



**BULLETIN DE LA SECTION SNU - IPP D'ILLE-ET-VILAINE**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,  
Professeurs des écoles et PEGC

Fédération Syndicale Unitaire  
(Enseignement - Éducation - Recherches - Culture)

Tél. : 02 99 36 88 43 Portable : 06 31 84 05 31

14 rue Papu 35000 RENNES

Adresse électronique : [snu35@snuipp.fr](mailto:snu35@snuipp.fr)

Site internet : <http://35.snuipp.fr>

N° 276  
DÉCEMBRE 2017

## UNE DICTÉE POUR NOËL ?

Cette année encore, la dotation en postes était positive pour le département, supérieure même à l'année passée, elle n'a cependant pas permis d'améliorer les conditions d'enseignement dans tout le département. Si les prévisions pouvaient laisser présager une baisse d'effectifs en Ille-et-Vilaine, moins 80 élèves, c'est le contraire qui a été constaté avec une augmentation de 110 élèves. L'Ille-et-Vilaine est un département attractif avec un solde migratoire toujours très important, il faut donc l'anticiper lors des prévisions de carte scolaire. Et ce n'est pas en appliquant, dans la précipitation, des mesures coûteuses en postes comme les CP à 12 élèves (14 postes en cette rentrée pris sur la brigade de remplacement) qu'on pourra améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage partout sur le territoire.

Cet allègement doit se poursuivre au delà du CP mais pas à moyens constants, en « déshabillant Pierre pour habiller Paul ! ». La situation des brigades est catastrophique sur le département, depuis quelques semaines, les collègues sont régulièrement déplacés d'un remplacement pour aller en effectuer un autre, laissant leur classe sans enseignant. À l'heure où s'ouvrent les opérations de carte scolaire pour 2018, il nous faudra être vigilants pour que les effectifs annoncés par les directeurs et directrices soient réellement pris en compte.

Par ailleurs, pour la première fois en Ille-et-Vilaine, le Dasen a fait le choix d'embaucher des contractuels, situation inacceptable alors que la liste complémentaire n'était pas épuisée, d'autres choix étaient possibles ! Non, pour le SNUipp-FSU, il n'est pas question de tirer un bilan positif de cette rentrée. Pas plus dans le département qu'ailleurs dans le pays. Sans surprise, les décisions et effets d'annonces simplistes depuis la

rentrée, confortent nos craintes en matière d'orientation politique du récent gouvernement. En attestent les dernières injonctions du ministre de l'Éducation Nationale suite aux résultats de l'évaluation internationale sur la lecture (PIRLS). L'école française ne parvient pas à diminuer les déterminismes sociaux mais la corrélation entre échec scolaire et fragilité socio-économique y est plus marquée en France que dans d'autres pays d'économie comparable. La période étudiée de cette évaluation montre que les programmes de 2008, promouvant des apprentissages automatisés, accordant très tôt une très grande place à l'étude des sons et du code, ne préparent pas les élèves à bien comprendre ce qu'ils lisent. Et ce n'est pas en imposant aux enseignants une dictée par jour que le niveau de compréhension des élèves sera amélioré !

Renforcer l'investissement public en direction de l'école mais aussi pour soutenir la qualité de l'environnement de la vie de l'enfant hors l'école, soutenir l'expertise enseignante par un effort constant de formation, accompagner la mise en œuvre des programmes 2015, donner du temps aux enseignants pour transformer leurs pratiques : plus que jamais, le projet porté par le SNUipp-FSU, pour une école de la réussite de tous, doit devenir priorité nationale.

*Guislaine David*



**L'équipe du SNUipp-FSU35  
vous souhaite de joyeuses  
fêtes de fin d'année !**

### SOMMAIRE

- |        |   |        |  |
|--------|---|--------|--|
| Page 1 | Édito   | Page 5 | Avancement pour l'année 2017-2018, explications...<br>Classe exceptionnelle: comment ça se passe ? |
| Page 2 | Bilan de la rentrée en Ille-et-Vilaine<br>Changer de département  | Page 6 | 108 h, ça déborde toujours et encore<br>Enfants, jeunes, familles à la rue, ça suffit !            |
| Page 3 | CUI-CAE : exigeons la fin<br>des 24h travaillées payées 20 !<br>L'action en faveur des enseignants référents a payé | Page 7 | Appel: l'école a besoin de toute la recherche<br>Syndicalisation                                   |
| Page 4 | Rythmes scolaires pour la rentrée 2018<br>Élections PsyEN, le SNUipp-FSU très largement en tête !                   | Page 8 | Visuel   |



**REPRENONS  
LA MAIN SUR  
NOTRE MÉTIER...**

**...CHANGEONS**

**L'ÉCOLE !**



## BILAN DE LA RENTRÉE EN ILLE-ET-VILAINE

Comme tous les ans à cette époque, le Comité Technique Paritaire du 9/11 faisait le bilan de la rentrée 2017. Après une communication du DASEN sur le harcèlement à l'école (rappel, numéro direct 3020), le SNUipp-FSU a fait une déclaration préalable quant à son point de vue et ses revendications à propos de cette rentrée. Nous sommes notamment intervenus sur l'embauche d'enseignants contractuels, situation exceptionnelle pour le DASEN mais incompréhensible pour nous, de la même manière que nous dénonçons la tentative de remplaçants-retraités il y a quelques années. La liste complémentaire du concours est épuisée selon le recteur, aussi avons-nous demandé que la liste soit rouverte plutôt que de mettre le doigt dans une embauche précaire encore inédite dans le département.

Le DASEN nous a fait un bilan des CP à 12, 14 postes cette année, et 100 au total d'ici la rentrée 2019. Nous avons une fois de plus dénoncé le manque de moyens attribués pour y parvenir et fait remarquer qu'avec un P/E\* toujours aussi bas, l'Ille-et-Vilaine n'était pas prête à offrir aux élèves et aux enseignants de l'école publique, les conditions d'apprentissage et de travail qui leur sont dues ! Il faudrait environ 260 postes pour seulement rattraper le P/E moyen au niveau national. Ce qui permettrait notamment de pallier le manque de remplacement déjà cruellement ressenti dans beaucoup d'écoles du département. La situation des enfants en situation de handicap est plus que critique. Alors que des notifications arrivent encore dans les écoles, il n'y a plus de recrutement possible d'AVS en CUI (droit privé) et il ne reste que très peu de possibilités de recrutement d'AESH (contrats de droit public), recrutements rendus d'autant plus difficiles que les candidats manquent. Mais pour 690€ par mois, on peut comprendre !

Le DASEN a aussi fait un état des lieux du dispositif « devoirs faits », qui concerne le collège cette année, la mesure est annoncée pour la rentrée 2018 dans le premier degré. Le CDEN du 10 novembre a repris les mêmes sujets et rouvert quelques discussions devant les parents d'élèves élus (FCPE) et les élus des collectivités. Outre la déclaration préalable FSU( 1er et 2nd degrés), une déclaration intersyndicale à propos de la situation des migrants de Rennes a été lue, à l'adresse du Préfet (cf article migrants).

\*P/E : taux d'enseignants pour 100 élèves

Arnaud Texier / Olivier Blanchard



## CHANGER DE DÉPARTEMENT



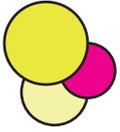
Vous souhaitez changer de département afin de rejoindre votre conjoint (e) qui exerce une activité dans un autre département, revenir dans votre région d'attache ou encore par simple désir de changement ?

Quelle qu'en soit la raison, vous devez formuler une demande de changement de département. Deux possibilités existent : les permutations informatisées en novembre-décembre d'une part et les permutations manuelles (inéat/exéat) généralement en mai-juin d'autre part. En 2017, sur 16 740 candidats, seuls 4 009 ont obtenu satisfaction sur l'un de leurs vœux, soit 23,95 %. N'hésitez pas à appeler la section pour avoir des informations et être conseillé ! Pour les permutations informatisées, les résultats vous seront communiqués à partir du 5 mars 2018. Une CAPD aura lieu le 25 janvier, elle aura pour objet d'attribuer des points de bonification à titre exceptionnel (dossier médical ou social).

Afin que nous puissions vérifier votre barème, remplissez dès à présent une fiche de contrôle de votre barème que vous trouverez sur notre site : [e-permutations.snuipp.fr/35](http://e-permutations.snuipp.fr/35).



Nolwenn Quelaudren



## CUI-CAE : EXIGEONS LA FIN

# DES 24H TRAVAILLÉES PAYÉES 20!

**L**e saviez-vous? Dans le département, les AVS en contrat CUI-CAE travaillent pour la plupart 24h en étant payé-e-s... 20h! La faute à une modulation du temps de travail sous forme d'annualisation pratiquée par l'Education Nationale, tout simplement illégale.

Le Code du Travail stipule effectivement que pour les contrats de type CUI, "la durée hebdomadaire du travail peut varier sur tout ou partie de la période couverte par le contrat, sans être supérieure à la durée légale hebdomadaire". L'EN applique cette clause en rémunérant les CUI à 20 heures mais en modulant la durée hebdomadaire de travail avec des semaines de travail de 24 heures hors congés scolaires et des semaines de travail de 0 heure pendant les congés.

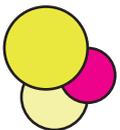
Dans ce cadre, la modulation s'apparente tout simplement à une annualisation du temps de travail. Or, modulation n'est pas annualisation!

Le SNUipp-FSU 35 a organisé une réunion d'information syndicale très suivie, le 15 novembre à destination des personnels AESH et CUI-CAE : les collègues en contrat CUI-CAE présent-e-s ont choisi de s'engager pour réclamer l'application du droit auprès de leur employeur, en demandant par courrier un avenant au contrat de travail afin de le mettre en conformité avec la loi, et des modalités de récupération des heures supplémentaires effectuées depuis le début du contrat. Cette procédure a déjà porté ses fruits dans d'autres départements, l'employeur s'étant mis rapidement en conformité avec la loi. Ailleurs, des recours aux Prud'hommes ont été favorables aux personnels.

La procédure, ainsi que le courrier-type, sont disponibles sur le site du SNUipp-FSU 35 et le groupe Facebook dédié (AESH.AED.CUI35). N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez plus de précisions sur cette démarche et être accompagné, ainsi qu'à transmettre l'information à vos collègues. Depuis cette année, un collègue AESH prend en charge le dossier AESH/CUI-CAE au SNUipp-FSU 35. La rentrée a été fortement impactée par la réduction drastique de contrats aidés : nous avons plusieurs fois alerté l'Inspection et fait débloquer des situations problématiques rencontrées par des collègues, ainsi que des situations d'accompagnement d'élèves en situation de handicap non effectifs dans de trop nombreuses écoles encore.

Le SNUipp-FSU 35 exige aujourd'hui la mise en place des instances paritaires qui doivent aborder toutes les questions relatives aux conditions de travail des collègues AESH/CUI-CAE. L'absence de cadrage académique concernant les évaluations, les entretiens professionnels, l'avancement et autres, est une situation quasi inédite comparée aux autres académies : l'académie de Bretagne est en retard comparée au reste du territoire! Les collègues AESH/CUI-CAE sont de plus en plus nombreux, la mise en place d'une Commission Consultative Paritaire AED/AESH, comme c'est déjà le cas dans de nombreuses autres académies, est désormais impérative. Le nouveau guide pratique AESH/CUI-CAE/AED est également disponible sur notre site. Le SNUipp-FSU 35 continuera à s'engager pour tous nos collègues contractuel-le-s non enseignants essentiels au fonctionnement de nos écoles!

*Matthieu Béguet*



## L'ACTION EN FAVEUR

# DES ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS A PAYÉ!

**S**uite aux engagements non tenus du gouvernement concernant le régime indemnitaire des enseignant-es référent-es handicap, trois syndicats dont le SNUipp-FSU avaient adressé un courrier unitaire au Premier ministre.

Le 5 décembre, le ministère de l'Éducation Nationale a adressé au SNUipp-FSU une réponse positive à la prise en compte de la charge de travail et des missions des enseignant-es référent-es. L'indemnité spéciale annuelle sera bien versée à toutes et à tous à hauteur de 2500€.

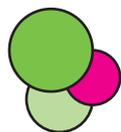
Mais il a fallu toute la pugnacité du syndicat pour que cet engagement soit tenu. En effet, dans un premier temps

l'initiative avait été laissée aux recteurs sur le montant attribué qui pouvait donc varier du simple au double, de 1250 à 2500€ et cette question avait créé légitimement beaucoup de remous dans les départements chez les enseignant-es référent-es.

Le SNUipp-FSU35 s'était engagé à soutenir les enseignant-es référent-es d'Ille et Vilaine dans leur action de rétention de l'enquête DGESCO afin d'obtenir gain de cause et s'était adressé au DASEN d'Ille et Vilaine pour lui signifier ce soutien.

*Arnaud Texier*





## RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2018

**S**emaine scolaire dérogatoire sur 4 jours, 8 demi-journées sur 4 matinées. Lors du groupe de travail du 29 novembre, il nous a été indiqué que la quasi-totalité des communes d'Ille et vilaine avait initié une réflexion partenariale pour la modification des horaires des écoles à la rentrée 2018/2019.

Ainsi, les écoles concernées devront organiser un conseil d'école extraordinaire avant le 15 janvier afin de rendre un avis sur la proposition de modification des horaires de l'école à la rentrée 2017/2018. Attention à la question posée lors du conseil d'école. Il ne s'agit pas de demander si les membres du conseil sont favorables ou non à un retour à 4 jours mais de se positionner sur une modification des horaires scolaires. C'est donc bien à la commune de faire une nouvelle proposition si elle souhaite sortir de l'emploi du temps dit « ordinaire » c'est à dire 4,5 jours à 9 matinées. Si l'avis rendu par le conseil d'école valide la proposition de la commune, le Dasen pourra autoriser cette modification pour une durée maximale de 3 ans. Par contre, si l'avis rendu par le conseil d'école infirme la proposition de la commune, l'avis devra faire apparaître les désaccords et proposer une autre organisation.

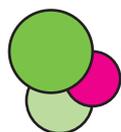
Les échanges et les positions des différents membres devront figurer dans le compte rendu du conseil. Le Dasen

pourra autoriser l'une ou l'autre des propositions voir proposer une 3<sup>e</sup> organisation non-dérogatoire. Le Dasen reste le décisionnaire pour toute proposition dérogatoire.

Pour rappel, les membres du conseil d'école pouvant prendre part au vote sont (article D411-1 du code de l'éducation): la directrice ou le directeur, le maire, un conseiller municipal désigné par le conseil municipal, les enseignants de l'école et les remplaçants exerçant dans l'école au moment de la réunion du conseil d'école, un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école, les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école (D.D.E.N.). Le retour de l'avis du conseil d'école devra se faire à l'IEN pour le 15 janvier 2018.

Il est tout de même à déplorer, qu'à nouveau, dans la mise en place de ce décret dérogatoire, la précipitation ne permettra pas la réflexion aucun bilan sérieux n'a pu être fait de la mise en place de la semaine de 4,5 jours. La liberté laissée aux communes déstabilise à nouveau le fonctionnement des équipes et continue de créer des inégalités territoriales parfois même au sein d'une même commune.

*Régis Paulhe / Emmanuelle Maray*



## ÉLECTIONS PSYEN: LE SNUIPP-FSU TRÈS LARGEMENT EN TÊTE!



**L**es psychologues de l'Éducation nationale ont choisi. Ils ont placé le SNUipp-FSU et le SNES-FSU largement en tête de leurs élections professionnelles. Un résultat qui signe la volonté des personnels de désigner des représentant-es qui porteront haut et fort leur voix face à l'administration.

Avec 54,14 % des voix pour le vote aux commissions administratives paritaires académiques (CAPA), le SNUipp-FSU et le SNES-FSU remportent une large victoire aux premières élections professionnelles des psychologues de l'Éducation nationale.

Un résultat qui témoigne de l'engagement opiniâtre des deux syndicats dans la reconnaissance de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif.

Ces résultats signent aussi la volonté des personnels de désigner des représentants qui porteront haut et fort leur voix face à l'administration.

Dans l'académie de Rennes, avec un bon taux de participation de 70,08 %, la liste SNUipp-FSU et SNES-FSU obtient 59 % des votes exprimés soient 3 sièges sur 4 à la commission administrative paritaire académique.



**REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...**

**...CHANGEONS L'ÉCOLE!**





## AVANCEMENT POUR L'ANNÉE 2017-2018 EXPLICATIONS...

L'application du protocole PPCR, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, induit de nouvelles règles d'avancement. Il est désormais automatique et à un rythme unique pour tous, sauf pour une partie des collègues aux 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelons. Lors de la CAPD du 19 décembre, sera traité l'avancement des collègues des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelons, éligibles à un raccourcissement d'échelon et l'avancement automatique d'échelon des collègues à la classe normale et à la hors-classe. Les collègues concernés par un raccourcissement d'échelon aux 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelons sont passés à l'échelon 6 entre le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et le 31 août 2016 et à l'échelon 8 entre le 1<sup>er</sup> mars 2015 et le 29 février 2016. (30 % de promus pour chaque échelon). Pour cette année 2017/2018, qui est une année transitoire, le barème est le même que celui de l'an passé (AGS + N x 2). C'est donc ce barème qui définira, pour cette année 2017/2018, les 30 % promus au 7<sup>e</sup> ou au 9<sup>e</sup> parmi la cohorte des collègues éli-

gibles à un raccourcissement d'une année dans l'échelon. En ce qui concerne l'avancement automatique au sein de la classe normale et de la hors classe, l'ensemble des personnels a été reclassé au 1<sup>er</sup> septembre et certains changeront d'échelon cette année. Les élu-es du personnel peuvent vous indiquer si vous changerez d'échelon en 2017-2018. Pour cela, vous pouvez nous contacter à la section ou bien remplir une fiche de contrôle en ligne sur le e-dossier promotions: **e-promotions.snuipp.fr/35**. Dans les deux cas de figure, le raccourcissement ou l'avancement aura un effet rétroactif pour les collègues qui pouvaient changer d'échelon dès septembre 2017. La CAPD du 19 décembre ne traitera pas du passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle, cela est programmé lors des **CAPD du 13 mars et du 24 avril 2018**.

*Guislaine David*



## CLASSE EXCEPTIONNELLE: COMMENT ÇA SE PASSE ?

La classe exceptionnelle est destinée à accueillir au maximum 10 % du corps des PE en 2023. Peu de collègues seront sélectionnés pour la classe exceptionnelle. Pour ce passage à la classe exceptionnelle, il existe deux «viviers». Pour le premier vivier, il faut avoir atteint au moins le 3<sup>e</sup> échelon de la hors classe et justifier de huit années de fonctions accomplies dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières: affectation dans une école ou un établissement relevant de l'éducation prioritaire, direction d'école ou chargé d'école (classe unique), directeur adjoint chargé de SEG-PA, conseiller pédagogique de circonscription, maître formateur, enseignant référent auprès d'élèves en situation de handicap, formateur académique. 80 % des accès à la classe exceptionnelle se feront depuis ce premier vivier. Pour le 2<sup>nd</sup> vivier, il faut avoir atteint le 6<sup>e</sup> échelon de la hors classe. 20 % des accès à la classe exceptionnelle se feront depuis ce second vivier. L'accès à la classe exceptionnelle est contingenté chaque année en rapport avec le nombre total de collègues dans le corps des PE. Pour l'année 2017, cela concerne 1,43 % du corps (cela devra atteindre 10 % en 2023).

Une procédure de candidature au titre du premier vivier est mise en œuvre, pendant une période de quatre ans à compter de l'année 2017. Les collègues classés au moins au 3<sup>e</sup> échelon de la hors classe sont informés par message électronique sur I-Prof et sur leur adresse professionnelle de la possibilité, sous réserve de remplir les conditions d'exercice des fonctions éligibles, de se porter candidat-es à l'inscription au tableau d'avancement au grade de la classe exceptionnelle au titre du premier

vivier. Ces collègues peuvent alors faire acte de candidature en remplissant une fiche de candidature sur i.prof via l'application SIAP. (Candidatures à faire sur I.prof entre le 8 décembre 2017 et le 22 décembre 2017). Pour le second vivier, il n'y a pas de candidature à effectuer: l'examen de l'accès à la classe exceptionnelle est automatique.

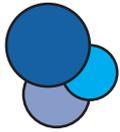
L'IEP formule un avis via l'application I-Prof sur chacun des personnels promouvables, au titre de l'un ou de l'autre vivier. L'IA-Dasen émet une «appréciation qualitative» portant sur le parcours professionnel, l'exercice des fonctions et la «valeur professionnelle»... Cette appréciation se décline en quatre «degrés» qui rapportent des points: Excellent, 140 pts; très satisfaisant, 90 pts; satisfaisant, 40 pts; insuffisant, 0 pt. À l'appréciation déterminée par l'IA, s'ajoutent des points liés à l'échelon détenu et à l'ancienneté dans cet échelon. La liste des promu-es sera établie lors de la CAPD du 13 mars 2018.

Avec la mise en place de ce nouveau grade, le SNUipp-FSU regrette le fait que l'aspect pyramidal soit renforcé, et demande que l'ensemble des PE puisse atteindre la classe exceptionnelle avant la retraite. Pour le 1<sup>er</sup> degré, en plus d'un ratio d'accès extrêmement faible (1,43 % du corps des PE, soit 5 000 promu-es environ au 1/9/2017), le vivier risque d'être rapidement insuffisant. En effet, il n'y a aujourd'hui que 10 % de collègues dans la hors classe, et qui, de plus, ne sont pas tous éligibles.

**Le SNUipp-FSU continue de se battre pour des salaires augmentés pour tous et pour une carrière unique pour les enseignants des écoles.**

*Guislaine David*





## 108 HEURES, ÇA DÉBORDE TOUJOURS ET ENCORE!

**V**ous avez été nombreux à nous signaler votre incompréhension face au nouveau dispositif de formation de proximité mis en place dans le département. Ainsi cette année, aux 18 heures réglementaires d'animations pédagogiques, le Directeur Académique a décidé d'y ajouter 9 heures. Ces 9h00 sont comptabilisées à partir des 6 heures de la journée de solidarité et de 3 heures correspondant à une demi-journée de pré-rentrée. Ce qui porte à 27 heures de formation de proximité, ces heures sont programmées le mardi soir après la classe ou bien le mercredi après-midi. Si, réglementairement, le Dasen a le droit d'utiliser ces heures pour de la formation, et il ne manquera pas d'ailleurs de valoriser l'augmentation du volume de formation continue en Ile-et-Vilaine, cela pose un certain nombre de questions.

Jusqu'à présent comment étaient utilisées ces heures par les équipes ? De manière générale, ces heures étaient utilisées pour le travail en équipe sur des projets particuliers ou bien encore parfois pour la relation aux parents avec la mise en place de journées portes ouvertes. Mais cette année, si ces heures ne peuvent plus être utilisées de cette façon, sur quel temps les collègues vont pouvoir se réunir pour travailler en équipe ? Les 48 heures de concertation seront elles suffisantes ? Nous pouvons déjà répondre que non, dans ces 48 heures, on doit effectuer les conseils de cycle, les conseils de maîtres, les rendez-vous de parents, les réunions pour élaborer les PPS pour les élèves porteurs de handicap...

De plus, les inscriptions aux formations de proximité se font sans calendrier préalable. Il s'agit toujours d'une inscription « à l'aveugle » qui ne permettra pas de programmer des rendez-vous ou des activités personnelles hors



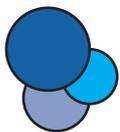
temps de présence à l'école. Combien de fois il va falloir enchaîner la journée de classe de 5h30 ou 6h00 (à laquelle souvent s'est ajouté un temps de réunion le midi) avec 2h30 ou 3h00 d'animation pédagogique pour finir sa journée à 20h00, souvent à une demi-heure ou une heure de son domicile quand on exerce en milieu rural ?

Le SNUipp-FSU35 rappelle qu'il est nécessaire de se réapproprier ses heures de travail en équipe pour le bon fonctionnement de l'école. De plus, notre campagne nationale de réappropriation du temps des APC a permis d'inscrire dans le débat public la question du temps de travail des enseignantes et des enseignants qui s'est alourdi.

Elle a « libéré » du temps au profit des équipes enseignantes, des écoles et des élèves. Elle a également mis en lumière le caractère inefficace de ce dispositif dans une perspective de démocratisation de l'école. Elle a permis aussi de réaffirmer notre professionnalité en reprenant la main sur notre métier et notre temps de travail.

Le SNUipp-FSU poursuit cette campagne notamment en engageant une action collective d'alerte permettant de mettre en lumière l'insuffisance et l'explosion des 72 heures prévues pour l'ensemble des activités toujours plus nombreuses qu'elles recouvrent (rencontre avec les parents, travail en équipe, projets d'école, équipes éducatives, travail avec les partenaires, les collectivités locales et les autres professionnels...) et qui illustrent la complexification du métier.

*Guislain David*



## ENFANTS, JEUNES, FAMILLES À LA RUE, ÇA SUFFIT!

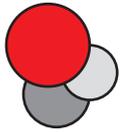
**D**epuis plusieurs mois, nous vous informons sur la prise en charge insuffisante des familles migrantes, de jeunes mineurs isolés. Cela devient désastreux. Sans savoir précisément, on peut estimer à 70 personnes à la rue chaque soir dont des familles. Face à cette détresse humaine, l'Etat, via le Préfet, n'agit pas.

Nous sommes face à l'absence de centres d'accueil d'urgence suffisants, un 115 saturé et un dispositif hôtelier de la Ville aussi. Toute nouvelle famille arrivant maintenant, passera forcément par la case « nuit à la rue ». Par ailleurs, l'accueil de nuit est manifestement insuffisant et totalement inadapté à des enfants.

Ces enfants, nous les avons dans nos écoles. Alors informez-nous dès qu'une situation difficile se révèle dans votre école et soutenez, avec nous, la création d'un centre d'accueil pérenne. Grâce à la mobilisation, l'expulsion de Giorgi et Alex a été repoussée à la fin de l'année scolaire.

Constatant, encore une fois, la situation préoccupante concernant les populations migrantes placées trop souvent dans des conditions de vie totalement précaires, les organisations départementales des confédérations et fédérations CGT, FO, FSU et Solidaires interpellent le Préfet pour que l'État assume ses responsabilités.

*Arnaud Texier*



## L'ÉCOLE A BESOIN DE TOUTE LA RECHERCHE



Plus d'une cinquantaine de chercheuses et chercheurs en sciences de l'éducation ont répondu à l'appel du SNUipp-FSU et demandent ensemble au ministre de l'Éducation nationale de développer et de diffuser la recherche, toute la recherche, dans tous les domaines intéressant l'école par le biais de la formation. Pour le SNUipp-FSU, cet appel doit tracer la feuille de route du tout nouveau « conseil scientifique de l'Éducation nationale » créé par le ministre avec à sa tête Stanislas Dehaene, spécialiste en neurosciences. Le croisement de l'ensemble des travaux de la recherche

avec l'expertise des enseignants est indispensable pour construire une école capable de réduire les inégalités et de former des citoyens libres de pensée.

Le SNUipp-FSU se montrera vigilant pour que, dans le dialogue permanent que l'école doit entretenir avec la recherche, aucune discipline ne s'impose aux autres et qu'aucune ne soit ignorée. La recherche ne peut en effet être instrumentalisée. Elle doit au contraire, éclairer les pratiques des enseignants pour construire des savoirs professionnels en faveur d'une école de la réussite de tous les élèves.



### L'école de la réussite de tous et de la formation des citoyens a besoin de toute la recherche

**Enseignants, chercheurs, formateurs,  
lancent un appel au ministre de l'Éducation nationale  
pour la diffusion de la recherche par le biais de la formation.**

Changer l'école et la rendre plus efficace pour plus de justice et d'égalité impose de renforcer la formation initiale et continue des professeurs des écoles. Pour réaliser cette ambition, les enseignants ont besoin, au cours de leur formation, que la recherche éclaire leurs pratiques afin de construire ensemble les savoirs professionnels en faveur d'une école de la réussite de tous les élèves.

Dans le dialogue permanent que l'école doit entretenir avec la recherche, aucune discipline ne peut légitimement s'imposer aux autres et aucune ne doit être ignorée. La recherche ne peut être instrumentalisée dans des débats médiatiques le plus souvent réducteurs.

La complexité des processus d'apprentissage suppose une coopération durable entre chercheurs et praticiens. Toutes les recherches et tous les mouvements pédagogiques, qui prennent l'école et les apprentissages pour objet, concourent à la constitution d'un corpus de connaissances en perpétuel développement. Cette dynamique de la connaissance ne peut se réduire à un prêt-à-penser immuable dont les enseignants ne seraient que les interprètes.

Le sens et les enjeux des apprentissages reposent sur l'expertise enseignante. C'est le pédagogue qui s'empare, traduit, et met en œuvre la ressource délivrée par la recherche. Il travaille à la transposition pédagogique des savoirs universitaires en savoir-faire dans des situations d'enseignement / d'apprentissage.

Le développement et le déploiement de cette expertise s'inscrit nécessairement dans un processus continu d'appropriation des apports de la recherche et de la formation.

C'est pourquoi, nous, chercheurs, enseignants et formateurs, appelons le ministère à développer et à diffuser la recherche dans tous les domaines intéressant l'école par le biais de la formation et à valoriser ainsi la professionnalité des professeurs d'école pour construire une école capable de réduire les inégalités et de former des citoyens libres de pensée.



### TU AS OUBLIÉ DE TE SYNDIQUER POUR L'ANNÉE 2017-2018, CE N'EST PAS TROP TARD !

Tu peux le faire en utilisant le bulletin de syndicalisation joint  
ou bien par internet à partir de notre site.  
Toute cotisation enregistrée avant le 31 décembre 2017 te permet  
de déduire le montant de tes impôts.  
N'hésite pas, rejoins-nous !



Plus de 44h de travail par semaine.

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...



**...CHANGEONS L'ÉCOLE !**



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN